

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil de la Municipalité du Canton de Harrington a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, les premiers projets de règlements suivants :

- 1) Projet de règlement numéro 307-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 195-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 2) Projet de règlement numéro 308-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 191-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).
- 3) Projet de règlement numéro 309-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 192-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci aux règlements numéros 68-20-18 et 68-26-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Une assemblée publique de consultation concernant lesdits projets de règlements aura lieu le 29 février 2024, à 19 h, au Centre communautaire de Lost River situé au 2811, route 327 à Harrington

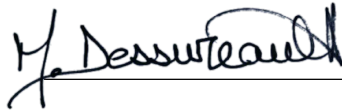
Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou les personnes désigné(e)s, expliqueront les projets de règlements et entendront les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements ont pour objet la concordance avec les règlements # 68-20-18 et #68-26-21 du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC D'Argenteuil.

Les projets de règlements peuvent être consultés directement à l'Hôtel-de-Ville de Harrington situé au 2940, route 327 à Harrington, durant les heures d'ouverture du bureau. Les projets de

règlements peuvent également être consultés directement sur le site web de la municipalité sous la rubrique : Documentation et publications/ Règlements municipaux / Projet de règlement à l'adresse suivante : <https://harrington.ca/municipalite/reglements-municipaux/>

Donnée ce 20^e jour de février 2024.

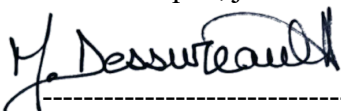


Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mathieu Dessureault, Directeur général adjoint de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 20 février 2024, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de février 2024



Mathieu Dessureault